



4 septembre 2024

Procédure de consultation concernant le rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2020- 2025 de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons

Rapport sur les résultats

Condensé

Le 15 mars 2024, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de mener une procédure de consultation concernant le rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons pour la période allant de 2020 à 2025 auprès des cantons, des partis politiques et des associations faïtières de l'économie. Cette procédure a duré jusqu'au 1^{er} juillet 2024. Au total, 39 avis ont été déposés.

Une majorité des participants à la consultation partage l'avis du Conseil fédéral, à savoir que les buts fixés dans la Constitution et dans la loi pour la période considérée ont été largement atteints. Pour cette raison et pour garantir la continuité et la stabilité du système de la péréquation financière, il faut renoncer à modifier la loi. Seule l'ordonnance doit être révisée sur certains points.

En ce qui concerne la péréquation des ressources, 28 participants à la consultation sont d'accord avec la proposition de maintenir la dotation minimale garantie à 86,5 % de la moyenne suisse. La modification de la méthode de calcul des répartitions fiscales déterminantes a aussi rencontré un large soutien (31).

Pour ce qui est de la compensation des charges, 23 des participants approuvent la proposition de ne pas modifier la fixation de la dotation. Les autres participants souhaitent un relèvement de la dotation de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS) ou de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). Un participant demande, au contraire, une réduction de la dotation de la CCS. La proposition de fixer la pondération des indicateurs de la CCS dans l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges a été bien accueillie par la grande majorité des participants (31).

Tous les participants, sauf les cantons BL et TI, sont favorables au maintien de la compensation des cas de rigueur.

Par ailleurs, tous les participants, à l'exception des cantons JU et NE, adhèrent à la proposition de ne pas prolonger les mesures d'atténuation temporaires après 2025. Néanmoins, la plupart des gouvernements cantonaux demandent que les ressources qui ne seront plus affectées à ces mesures continuent d'être allouées aux cantons.

Table des matières

1	Contexte	4
2	Avis reçus	4
2.1	Cantons	4
2.2	Partis	4
2.3	Associations / organisations	4
2.4	Participants s'étant prononcés sans y avoir été invités officiellement	4
3	Projet mis en consultation	4
3.1	Contexte	4
3.2	Contenu du projet	5
4	Résultats de la consultation	6
4.1	Dotation minimale garantie de 86,5 %	6
4.2	Adaptation de la prise en compte des répartitions fiscales	7
4.3	Fixation inchangée des contributions à la compensation des charges	8
4.4	Pondération des indicateurs de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques	9
4.5	Reconduction de la compensation des cas de rigueur	10
4.6	Arrivée à échéance des mesures d'atténuation temporaires	11
4.7	Observations complémentaires	12

1 Contexte

Le 15 mars 2024, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de mener une procédure de consultation concernant le rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons pour la période allant de 2020 à 2025 auprès des cantons, des partis politiques et des associations faîtières de l'économie. Cette procédure a duré jusqu'au 1^{er} juillet 2024. La liste des participants à la consultation est jointe au présent rapport. Au total, 39 avis ont été déposés.

2 Avis reçus

2.1 Cantons

Tous les cantons et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

2.2 Partis

Le Centre, PLR, PS, UDC

2.3 Associations / organisations

economiesuisse, SAB, usam, USS, UVS

2.4 Participants s'étant prononcés sans y avoir été invités officiellement

Centre patronal, contributeurs à la RPT, fonds de solidarité de la population de montagne lucernoise (Luzerner Bergbevölkerung - Arbeitsgruppe Berggebiet)

3 Projet mis en consultation

3.1 Contexte

L'art. 18 de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC ; RS 613.2) dispose que le Conseil fédéral présente tous les quatre ans à l'Assemblée fédérale un rapport sur l'exécution et les effets de la péréquation financière au sens strict et de la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges. Le rapport expose le degré de réalisation des buts de la péréquation financière durant la période écoulée et propose d'éventuelles mesures pour la période suivante. Quatrième de la série, le présent rapport sur l'évaluation de l'efficacité livre une analyse pour la période allant de 2020 à 2025 et fournit des bases de décision pour l'éventuel ajustement de la péréquation financière qui sera appliquée à partir de 2026. Prévue à l'art. 19b PFCC, la période de six ans sous revue déroge à la périodicité normale des rapports sur l'évaluation de l'efficacité. Il a été possible ainsi d'évaluer dans le rapport au moins une année incluant des données de la mise en œuvre de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA).

3.2 Contenu du projet

Le rapport sur l'évaluation de l'efficacité examine les aspects les plus divers de la réalisation des buts de la péréquation financière pour la période allant de 2020 à 2025. La plupart des critères utilisés à cet effet sont fixés à l'annexe 17 de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC ; RS 613.21).

L'évaluation de l'efficacité montre que le système de la péréquation financière fonctionne bien dans l'ensemble et que les buts fixés dans la Constitution et dans la loi ont été largement atteints. La réforme entrée en vigueur en 2020 et les adaptations découlant de la RFFA ont fait leurs preuves. Aucun problème grave n'ayant été mis en évidence jusqu'ici, aucune mesure ne semble pour l'instant requise. Il est toutefois encore trop tôt pour évaluer avec précision l'impact de ces adaptations, lesquelles feront l'objet du prochain rapport sur l'évaluation de l'efficacité. Il s'agira en particulier d'examiner l'opportunité du montant de la dotation minimale garantie. Fixé à 86,5 % dans la loi, ce taux résulte d'un compromis âprement négocié entre les cantons. La dotation minimale en ressources financières doit permettre à un canton de mettre à la disposition de ses habitants les prestations publiques de base en maintenant une charge fiscale tolérable. On ne saurait arrêter définitivement sans jugement de valeur les besoins de base que ces prestations doivent couvrir. C'est pourquoi il devrait être impossible de fixer précisément le taux de la dotation minimale nécessaire sur la base de critères purement objectifs. Par conséquent, ce taux doit être déterminé sur le plan politique. Comme les modifications du système sont entrées en vigueur il y a quelques années seulement, il serait trop tôt pour ouvrir, par le présent rapport sur l'évaluation de l'efficacité, une discussion politique sur le taux de la dotation minimale garantie.

Pour la première fois, l'élaboration du rapport sur l'évaluation de l'efficacité a été accompagnée, sur le plan politique, par l'organe de pilotage politique de la péréquation financière réunissant la Confédération et les cantons¹. Les modifications ayant été apportées il y a peu, l'organe de pilotage politique entend miser sur la continuité et la stabilité du système de péréquation financière dans le cadre de la présente évaluation. Des examens plus approfondis seront entrepris dans le cadre du prochain rapport sur l'évaluation de l'efficacité. En ce qui concerne la péréquation des ressources, une attention particulière sera accordée à l'évolution des disparités entre les cantons et la question du taux de la dotation minimale devra être examinée en profondeur. Pour ce qui est de la compensation des charges, il conviendra d'étudier la question de savoir si les indicateurs, qui auront alors été utilisés depuis vingt ans, restent encore applicables.

Le rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2020-2025 ne propose aucune modification de la PFCC. Il contient toutefois des propositions de modifications techniques mineures de l'ordonnance. Ainsi, comme cela est déjà le cas pour la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques, la pondération des indicateurs de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques devra être fixée dans l'OPFCC et réexaminée périodiquement dans le cadre du rapport sur l'évaluation de l'efficacité. Cette mesure permettra d'éviter des pondérations négatives au cours de la prochaine période quadriennale. Par ailleurs, l'OPFCC doit réglementer plus précisément la prise en compte des répartitions fiscales. Celles-ci importent en particulier lors de la répartition des bénéfices imposables des entreprises actives dans plusieurs cantons. Il est apparu que la méthode appliquée jusqu'ici était trop peu différenciée et qu'elle induisait entre les cantons impliqués, dans certains cas d'espèce, une répartition insatisfaisante du substrat généré par l'impôt sur le bénéfice.

¹ Placé sous la direction de la cheffe du DFF, l'organe de pilotage politique de la péréquation financière réunissant la Confédération et les cantons est un organe composé paritairement de représentants des gouvernements cantonaux (actuellement AG, JU et ZH) et de la Confédération qui encadre la péréquation financière sur le plan politique.

4 Résultats de la consultation

La CdC et la majorité des cantons, de même que les autres participants à la consultation se disent dans l'ensemble en faveur des propositions du Conseil fédéral. La plupart des participants soulignent l'importance de la stabilité du système de la péréquation financière et ne proposent aucune modification de la PFCC. Seules quelques modifications ponctuelles sont demandées : par exemple un relèvement de la dotation minimale garantie ou la reconduction des mesures d'atténuation. Une grande majorité des participants est néanmoins favorable à l'expiration de ces mesures d'atténuation. Les cantons demandent cependant que les fonds qui ne seront plus affectés à ces mesures (140 millions de francs par année) continuent d'être mis à leur disposition. Une majorité d'entre eux souhaite utiliser ces fonds dans le cadre du projet « Désenchevêtrement 27 », tandis qu'une minorité demande qu'ils restent dans le système de la péréquation financière, notamment pour relever la dotation de la CCS.

4.1 Dotation minimale garantie de 86,5 %

La dotation minimale garantie de la péréquation des ressources doit être maintenue à 86,5 % de la moyenne suisse.

Arguments principaux

28 participants à la consultation soutiennent la proposition.

Approbation

La CdC, 22 cantons et cinq organisations soutiennent la proposition.

Rejet

VS et JU demandent une augmentation de la dotation minimale garantie.

NE refuse l'idée que la dotation minimale soit déjà fixée à 86,5 % pour toute la période. Il demande que le Conseil fédéral puisse revoir la dotation minimale à la hausse aussi en dehors de l'évaluation de l'efficacité. Selon l'avis de la CdC, une minorité des gouvernements cantonaux soutient cette demande. En cas de déséquilibre important, le Conseil fédéral doit avoir la compétence de procéder en cours de période à des ajustements, tant en ce qui concerne les disparités qu'en ce qui concerne le taux de la dotation, dans les limites d'un cadre bien défini. Trois cantons et une organisation ont repris cette demande de manière explicite dans leur avis, tout en précisant qu'ils étaient favorables au maintien de la dotation minimale garantie à 86,5 %.

PS plaide pour un relèvement de la dotation minimale garantie et UDC demande le plafonnement des contributions fédérales à partir de 2026 avec adaptation au renchérissement pour les années suivantes.

USS souhaite que la dotation minimale garantie soit relevée et deux autres (usam, CP) proposent une nouvelle méthode pour fixer ce taux.

Approbation

Cantons

ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, GE

Partis

–

Organisations

AG Berggebiet, contributeurs à la RPT, economiesuisse, SAB, UVS

Rejet

Cantons

VS, NE, JU

Partis

SP, UDC

Organisations

CP, usam, USS

Pas de réponse

BL, le Centre, PLR

4.2 Adaptation de la prise en compte des répartitions fiscales

La méthode de calcul des répartitions fiscales déterminantes doit être modifiée.

Arguments principaux

31 participants à la consultation soutiennent la proposition.

Approbation

La CdC, 24 cantons, trois partis et trois organisations soutiennent la mesure. BE approuve l'orientation proposée, mais aurait préféré une solution se fondant sur des données individuelles.

Rejet

VS rejette catégoriquement la proposition. Deux organisations (usam, CP) se disent en principe favorables à l'adaptation, mais demandent que les coefficients de pondération utilisés soient cantonaux et non nationaux.

Approbation

Cantons

ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, NE, GE, JU

Partis

Le Centre, PS, UDC

Organisations

Contributeurs à la RPT, USS, UVS

Rejet

Cantons

VS

Partis

–

Organisations

CP, usam

Pas de réponse

AG Berggebiet, BL, economiesuisse, PLR, SAB

4.3 Fixation inchangée des contributions à la compensation des charges

Les contributions à la compensation des charges restent fixées à l'art. 9 PFCC.

Arguments principaux

23 participants à la consultation soutiennent la proposition. 12 participants à la consultation demandent une augmentation de la dotation de la CCS ou de la CCG, tandis qu'un participant souhaite une réduction de la CCS.

Approbation

La CdC, 19 cantons, PS et deux organisations (USS, CP) approuvent la proposition du Conseil fédéral. Dans deux réponses (SP, USS), les participants déplorent le fait que les indicateurs utilisés pour la répartition des ressources n'aient pas déjà été évalués et ajustés dans le cadre du présent rapport sur l'évaluation de l'efficacité.

Rejet

Cinq cantons (ZH, ZG, BS, BL, GE), UVS et Contributeurs à la RPT demandent un relèvement de la dotation de la CCS, deux cantons (VS, JU) et deux organisations (SAB, AG Berggebiet) souhaitent une augmentation de la CCG, tandis que UDC aimerait ramener le montant de la CCS au niveau de 2020.

Approbation

Cantons

BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, FR, SO, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, NE

Partis

PS (avec réserves)

Organisations

CP, USS (avec réserves)

Rejet

Cantons

ZH, ZG, BS, BL, VS, GE, JU

Partis

UDC

Organisations

AG Berggebiet, contributeurs à la RPT, SAB, UVS

Pas de réponse

Le Centre, economiesuisse, PLR, usam

4.4 Pondération des indicateurs de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques

La pondération des indicateurs de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques doit être fixée dans l'OPFCC.

Arguments principaux

31 participants à la consultation soutiennent la proposition.

Approbation

La CdC, 23 cantons, PS et six organisations soutiennent la proposition. PS et USS auraient toutefois préféré que l'analyse des composantes principales soit déjà remplacée.

Rejet

VD, VS et deux organisations (usam, CP) rejettent la proposition de fixer la pondération des indicateurs dans l'OPFCC. Ils estiment qu'il est approprié de recalculer chaque année la pondération et qu'il suffit d'éviter les valeurs négatives.

Approbation

Cantons

ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, NE, GE, JU

Partis

PS (avec réserves)

Organisations

AG Berggebiet, contributeurs à la RPT, economiesuisse, SAB, USS (avec réserves), UVS

Rejet

Cantons

VD, VS

Partis

–

Organisations

CP, usam

Pas de réponse

BL, le Centre, PLR, UDC

4.5 Reconduction de la compensation des cas de rigueur

Il ne faut pas supprimer la compensation des cas de rigueur, mais continuer de réduire de 5 % par an le montant du fonds réservé à celle-ci.

Arguments principaux

34 participants à la consultation soutiennent la proposition.

Approbation

La CdC, 24 cantons, PS et huit organisations soutiennent la reconduction de la compensation des cas de rigueur.

Rejet

BL estime qu'il peut être envisageable de supprimer la compensation des cas de rigueur ou, du moins, de réduire la période de transition. TI demande qu'au moins le montant du fonds soit réduit.

Approbation

Cantons

ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, SH (avec réserves), AR, AI, SG, GR, AG, TG, VD, VS, NE, GE, JU

Partis

PS

Organisations

AG Berggebiet, contributeurs à la RPT, CP, economiesuisse, SAB, usam, USS, UVS

Rejet

Cantons

BL, TI

Partis

–

Organisations

–

Pas de réponse

Le Centre, PLR, UDC

4.6 Arrivée à échéance des mesures d'atténuation temporaires

Les mesures d'atténuation temporaires en faveur des cantons à faible potentiel de ressources devront prendre définitivement fin à leur échéance en 2025.

Arguments principaux

34 participants à la consultation soutiennent la proposition de ne pas prolonger après 2025 les mesures d'atténuation temporaires. Néanmoins, presque tous les gouvernements cantonaux demandent que les ressources qui ne seront plus affectées à ces mesures continuent d'être allouées aux cantons. La proposition de l'organe de pilotage politique d'examiner l'opportunité d'utiliser ces fonds dans le cadre d'un futur projet de désenchevêtrement des tâches a donc été accueillie favorablement par une majorité des participants. Une minorité des cantons propose de garder ces fonds dans le système de la péréquation financière et de les affecter au relèvement de la CCS.

Approbation

La CdC, 24 cantons, PS et huit organisations soutiennent la proposition. Pour l'approuver, VS pose pour condition que les contributions complémentaires soient reconduites après 2030.

Rejet

NE, JU rejettent la proposition et demandent une prolongation des mesures d'atténuation.

Approbation

Cantons

ZH, BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, VS (avec réserves), GE

Partis

PS

Organisations

AG Bergbiet, contributeurs à la RPT, CP, economiesuisse, SAB, usam, USS, UVS

Rejet

Cantons

NE, JU

Partis

–

Organisations

–

Pas de réponse

Le Centre, PLR, UDC

4.7 Observations complémentaires

Faites-nous part de vos éventuelles remarques concernant le rapport.

En plus des réponses aux six questions posées, les participants à la consultation ont soulevé de nombreux autres aspects de la péréquation financière et formulé des demandes ou des souhaits dans leur avis. D'une manière générale, certains cantons estiment que des mesures doivent être prises pour faire face au creusement des disparités. Dans le prochain rapport sur l'évaluation de l'efficacité, une attention particulière devra être portée à cette évolution et à l'évolution de la dotation de la péréquation des ressources qui y est liée. De l'avis de quelques cantons (FR, GR, JU, NE, minorité de la CdC), le cadre analytique servant à l'évaluation du taux de la dotation minimale garantie doit être défini de manière plus précise. LU recommande de prévoir l'examen d'une limite de croissance de la dotation de la péréquation des ressources au moyen d'un ajustement approprié de la dotation minimale garantie.

Comme cela a déjà été mentionné plus haut, GR, JU, NE, UR et une minorité de la CdC proposent, compte tenu notamment du creusement des disparités, de donner au Conseil fédéral la compétence d'intervenir dans le système de la péréquation financière en cours de période. Une minorité de la CdC souligne également l'effet incitatif défavorable pour les

cantons à faible potentiel de ressources et déplore le fait que le rapport sur l'évaluation de l'efficacité ne contienne aucune proposition pour créer une meilleure incitation pour ces cantons.

La CdC rappelle que les contributions complémentaires arriveront à échéance en 2030 et qu'elles devront être traitées dans le prochain rapport.

Les cantons OW et ZG demandent que les redevances hydrauliques soient prises en compte dans le potentiel de ressources. La CdC et le canton TI souhaitent, pour leur part, que la pondération des revenus des frontaliers (de 75 % actuellement) dans le potentiel de ressources soit évaluée dans le prochain rapport.

Les cantons BS et ZG proposent d'analyser de manière plus approfondie dans le prochain rapport les conséquences des réformes fiscales sur la péréquation des ressources (RFFA, impôt complémentaire).

En ce qui concerne la compensation des charges, la grande majorité des participants à la consultation sont favorables à ce que les indicateurs de la CCS et de la CCG soient examinés dans le cadre de la prochaine évaluation de l'efficacité. Cela vaut en particulier aussi pour l'indicateur de la déclivité du terrain. Le canton AI souhaiterait, pour sa part, que les indicateurs de la CCG soient exclus de cette évaluation. Le canton TI propose de tenir compte des particularités des cantons frontaliers et des minorités linguistiques dans la compensation des charges.

Par ailleurs, les cantons BL, BS, GE et ZH entre autres proposent que la collaboration intercantonale soit de nouveau un thème prioritaire dans le prochain rapport sur l'évaluation de l'efficacité, et, en particulier, le domaine des hautes écoles. Une minorité de la CdC ainsi que le canton SG souhaitent qu'un calcul et une représentation des flux financiers et de la couverture des coûts relevant de la collaboration intercantonale soient régulièrement établis. Une autre minorité de la CdC et le canton SG demandent que des mesures soient prises pour garantir l'indemnisation de l'intégralité des coûts aux cantons qui fournissent des prestations en la matière.

La CdC propose d'inscrire dans l'OPFCC l'organe de pilotage politique de la péréquation financière institué en 2019.

Enfin, les cantons contributeurs proposent de tenir compte de tous les versements entre la Confédération et les différents cantons dans l'évaluation du degré de réalisation des objectifs de la péréquation financière.

Liste des participants à la procédure de consultation

1. Cantons

Destinataires	Abréviations	Avis reçu
Canton de Zurich	ZH	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Berne	BE	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Lucerne	LU	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton d'Uri	UR	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Schwyz	SZ	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton d'Obwald	OW	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Nidwald	NW	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Glaris	GL	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Zoug	ZG	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Fribourg	FR	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Soleure	SO	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Bâle-Ville	BS	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Bâle-Campagne	BL	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Schaffhouse	SH	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	AR	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	AI	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Saint-Gall	SG	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton des Grisons	GR	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton d'Argovie	AG	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Thurgovie	TG	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton du Tessin	TI	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Vaud	VD	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton du Valais	VS	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Neuchâtel	NE	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton de Genève	GE	<input checked="" type="checkbox"/>
Canton du Jura	JU	<input checked="" type="checkbox"/>
Conférence des gouvernements cantonaux	CdC	<input checked="" type="checkbox"/>

2. Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

Destinataires	Abréviations	Avis reçu
Le Centre	Le Centre	<input checked="" type="checkbox"/>
Union démocratique fédérale	UDF	
Parti évangélique suisse	PEV	
PLR. Les Libéraux-Radicaux	PLR	<input checked="" type="checkbox"/>
Les VERT-E-S suisses	Les Verts	
Parti vert'libéral suisse	pvl	
Lega dei Ticinesi	Lega	
Mouvement Citoyens Genevois	MCG	
Union démocratique du centre	UDC	<input checked="" type="checkbox"/>
Parti socialiste suisse	PS	<input checked="" type="checkbox"/>

3. Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

Destinataires	Abréviations	Avis reçu
Association des communes suisses	ACS	
Union des villes suisses	UVS	<input checked="" type="checkbox"/>
Groupement suisse pour les régions de montagne	SAB	<input checked="" type="checkbox"/>

4. Associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national

Destinataires	Abréviations	Avis reçu
economiesuisse - Fédération des entreprises suisses	economiesuisse	<input checked="" type="checkbox"/>
Union suisse des arts et métiers	usam	<input checked="" type="checkbox"/>
Union patronale suisse	UPS	
Union suisse des paysans	USP	
Association suisse des banquiers	ASB	
Union syndicale suisse	USS	<input checked="" type="checkbox"/>
Société suisse des employés de commerce	SEC Suisse	
Travail.Suisse	Travail.Suisse	

5. Participants qui se sont prononcés sans y avoir été invités officiellement

Destinataires	Abréviations	Avis reçu
Centre Patronal	CP	<input checked="" type="checkbox"/>
Conférence des cantons contributeurs à la RPT	Contributeurs à la RPT	<input checked="" type="checkbox"/>
Arbeitsgruppe Berggebiet c/o Solidaritätsfond Luzerner Bergbevölkerung	AG Berggebiet	<input checked="" type="checkbox"/>